

PV CONSEIL DU 18/01/2016

Date de convocation : 11/01/2015

Présents : Jacques PROST, Jean RAYMOND, Joël ROBIN, Monique PINGET, Marie-Noëlle MARION, Madeleine MALANDRE, Sophie MALANDRE, Roland GOUJON, Patrice LADARRE, Arlette LOPEZ, Jean-Marc FRELIH, Sylvie ROYER, Francis SANCHEZ, Jacqueline TELLEZ et Michel MUGNERET.

Absents excusés : Roland GOUJON (procuration à Patrice LADARRE), Jacqueline TELLEZ et Francis SANCHEZ.

Secrétaire de séance : Jean-Marc FRELIH.

Le Procès Verbal de la réunion du 9 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

DM Budgétaire n°02-2015

Le Maire rappelle que le fonds de soutien au développement des activités périscolaire est versé aux communes qui doivent le reverser à la CCPD. Cette dépense inscrite au budget 2015 au compte 62878 doit être mandatée au compte 657351, selon les dernières instructions. Il convient alors de modifier les prévisions budgétaires comme suit :

- Compte 62878 : -7150 €
- Compte 657351 : +7150€

Accord du conseil à l'unanimité.

Règlement du cimetière et tarif des concessions

Le maire rappelle la délibération du 21/09/2015 décidant l'installation d'un colombarium de 8 cases, de 4 cavurnes, d'une stèle-registre au jardin du souvenir, et l'établissement d'un règlement au cimetière avec révision de la durée et des tarifs de concessions. Un projet de règlement est proposé au conseil municipal et soumis à son approbation.

Vu le projet de règlement du cimetière présenté, permettant une gestion précise et respectueuse des inhumations,

Vu les travaux réalisés consistant à l'installation de cavurnes, d'un colombarium et d'une stèle registre,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le règlement tel qu'il est présenté avec, en particulier, l'abandon des concessions cinquantennaires et la création de concessions nouvelles trentennaires ;
- **De modifier** la durée et les tarifs de concessions au cimetière comme suit :

→ concessions cimetière « pleine terre » :

- Concession de terrain de 1m x 2m au tarif de 150 euros pour 30 années.
- Concession de terrain de 2m x 2m au tarif de 300 euros pour 30 années.

→ concessions « espace cinéraire » :

- Concession de terrain équipé d'une **cavurne préfabriquée** (pouvant contenir au maximum 4 urnes) au tarif de **480 euros** pour 30 années, puis renouvellement de la concession au tarif de 75 euros pour 30 années. Les concessions précédemment vendues pour cinquante années seront, le moment venu, renouvelées au tarif de 75 euros pour 30 années.

- Concession d'une case au **Colombarium** (pouvant contenir au maximum 4 urnes) au tarif de **700 euros** pour 30 années, puis renouvellement de la concession au tarif de **100 euros** pour 30 années.

- **De fixer** à 20 euros la redevance à payer à la commune pour dispersion des cendres au Jardin du Souvenir avec ou sans inscription au pupitre.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document en rapport avec cette délibération et précise que les tarifs et durées de concessions entreront en vigueur dès le caractère exécutoire de cette délibération. Et au fur et à mesure de l'installation des cavurnes et du colombarium.

RD24 3^{ème} phase – Tranche conditionnelle n°2

Par courrier du 24/12/2015, la commune a été avisée officiellement des projets de travaux de voirie 2016 du conseil départemental sur la RD24 dans la traversée de Longchamp. Il convient alors pour la commune de Longchamp de programmer les aménagements urbains rattachés à ce programme. Le montant estimatif des travaux est de 111 200 € TTC (59 040 € pour le Département et 52 160 € pour la commune).

Groupement de commandes – RD24 3^{ème} phase – Tranche conditionnelle n°2

VU le projet de travaux d'aménagements urbains et de requalification de la route départementale n°24, dite rue du Lycée,

VU le caractère connexe des travaux à réaliser et dans le but d'assurer une meilleure coordination,

VU le montant estimatif des travaux,

VU le projet de convention à intervenir, entre le Département de la Côte d'Or et la Commune de Longchamp,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de convenir d'un groupement de commandes avec le Département de la Côte d'Or, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics, pour la réalisation des travaux d'aménagement urbains et de requalification de la route départementale 24 en traversée de la commune,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention, ayant pour objet la création de ce groupement, définissant les modalités de fonctionnement, la répartition des tâches nécessaires à la préparation, la passation, la signature et la notification des marchés concernés, les apports et obligations de chaque membre du groupement ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché et tous documents se rapportant à cette affaire,
- **PRECISE** qu'un montant de 52 160 € sera inscrit au budget 2016, compte 2151, en prévision des travaux à intervenir sur cette route départementale.

RD24 3^{ème} phase – tranche conditionnelle n°2 - demande de subvention

VU le projet de réfection de la structure de la chaussée dans la traversée de Longchamp par le conseil départemental,

VU que ce projet entraîne pour la commune des travaux d'aménagements urbains,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de réfection de la RD24 3^{ème} phase – tranche conditionnelle n°2, pour un montant estimé à 52 160€ TTC à charge de la commune de Longchamp,
- **SOLLICITE** le concours financier du Conseil Départemental dans le cadre :
 - du Fonds Cantonal de Développement Territorial
 - de la répartition du produit des amendes de police
- **PRECISE** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget 2016 de la commune,
- **PRECISE** que la commune sera Maître d'Ouvrage,
- **CERTIFIE** que les travaux portent sur une route départementale ;
- **S'ENGAGE** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- **Définit le plan de financement suivant :**

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
FCDT	Sollicitée	43 470.04 € HT	25 %	10 867.51 €
AMENDES DE POLICE	sollicitée	43 470.04 € HT	25 %	10 867.51 €
AUTOFINANCEMENT du Maître d'Ouvrage		43 470.04 € HT	50 %	21 735.02 €

Réfection du réseau d'assainissement et extension du réseau d'eau potable

Vu la délibération n°29-2015 approuvant le projet de réfection du réseau d'assainissement, travaux mis en évidence suite au diagnostic réalisé en 2012,

Vu la délibération n°53-2015 autorisant le maire à solliciter toutes les subventions possibles,

Vu le projet d'extension du réseau d'eau potable permettant le raccordement d'une zone d'urbanisation future et d'une maison existante non raccordée à ce jour, situé impasse en la Mare Chaudot,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de réfection d'assainissement et son coût prévisionnel estimé à 211 845 € HT ,
- **APPROUVE** le projet d'extension du réseau d'eau potable présenté et son coût prévisionnel estimé à 29 561.52 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau estimée à 30% du montant hors taxes des travaux,
- **PRECISE** que la maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet VERDI INGENIERIE et que la commune de Longchamp sera Maître d'ouvrage.

Conventions avec la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

1. **Mise à disposition permanente** (presbytère)

Dans le cadre de sa compétence supplémentaire « enfance-jeunesse et secteur famille », la CCPD s'est substituée de plein droit à la Commune antérieurement compétente. La commune a mis à disposition depuis le 1^{er} septembre 2014 l'équipement dénommé « Accueil périscolaire » (ancien presbytère) ainsi que l'ensemble des biens, équipements, droits et obligations qui lui sont attachés. Un projet de convention de mise à disposition permanente des biens est soumis à l'approbation du conseil municipal qui doit autoriser le Maire à signer. Prise en compte à dater du 1/01/2016.

2. **Mise à disposition partielle** (salle des fêtes)

Dans le cadre de ce transfert de compétence, la salle des fêtes de Longchamp est partiellement affectée à l'exécution des compétences communautaires, il convient alors d'établir un procès-verbal de mise à disposition partielle des biens appartenant à la commune au bénéfice de la CCPD. Un projet de convention de mise à disposition temporaire des biens est soumis à l'approbation du conseil municipal qui doit autoriser le maire à signer. Prise en compte à dater du 01/09/2014.

50^{ème} anniversaire du jumelage Longchamp-Laubenheim

Le Maire rappelle le programme de cette manifestation organisée en collaboration avec le comité de jumelage et comité des fêtes : Relais cycliste du 3 au 5 mai entre Longchamp et Laubenheim, réception à Laubenheim le 5 mai, confection d'un double blason commémoratif à offrir à la commune jumelle.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Pont de l'Arnison près du lavoir : à faire expertiser.

Projet d'intégration de voies dans le domaine public : en cours. (M. MUGNERET quitte la séance, le Maire regrette son départ).

Réparation du lave-vaisselle : coût 1 042.44 € TTC dont la moitié est prise en charge par la CCPD.

Théâtre et Récital église : en liaison avec les amis du muguet.

Journée propreté faïencerie le 12 mars 2016 : poursuite du déblaiement en faisant appel au volontariat.

Cérémonie du 8 mai 2016 dans les conditions habituelles.

Petit Baillou de juin 2016 : à construire au fil du temps.

Réunions de travail à venir : le 25/01 avec le DGS (Directeur Général des Services) de la communauté de communes ; le 01/02 avec le Gendarme référent ; les 8 et 12/02 : étude du budget.

Classes de neige : une délégation des municipalités du RPI se rendra à Chauv Neuve le 10/02/2016.

Réflexion sur l'avenir de la bibliothèque municipale : à poursuivre.

Mardi 26/01 : grève des enseignants de l'élémentaire ; l'accueil ne sera pas assuré, les parents sont prévenus.

Affiché le 25 Janvier 2016

**Le Maire,
Jacques PROST**